

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 mars 2024

Nombre de conseillers : 60      Conseillers présents : titulaires : 43 + 9 Pouvoirs  
suppléants : 3

Secrétaire de séance : M. P. GANGLOFF

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

**PRESENTS** : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, MM. P. MICHEL, S. FATH, Mme L. MEHL, MM. M. MEYER, D. ETTER, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, Mme C. NISS - Suppléante -, MM. G. REUTENAUER, H. DOEPPEN, Mme E. BECK, MM. J.-M. KRENER, S. FERTIG, G. HALTER, C. WINDSTEIN, P. GANGLOFF, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, J.L. RINIE, Mme H. SCHMITT - Suppléante -, MM. KRAPPENBAUER, A. SPAEDIG, G. KOHL - Suppléant -, J.C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, M. C. DORSCHNER, Mmes C. DOERFLINGER, D. SCHMITT-MERX, M. J.M. REICHHART.

**EXCUSES** : Mmes D. HAMM - Pouvoir à Mme L. MEHL - , A. CHABERT, MM. D. FOLLENIUS, J.M. FISCHBACH, Mmes C. MUNSCH - Pouvoir à M. J.M. KRENER -, S. FISCHBACH - Pouvoir à M. S. FERTIG -, E. SCHLEWITZ - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, MM. L. STEINMETZ - Pouvoir à Mme E. BECK -, Y. KLEIN - Pouvoir à M. G. SAND -, T. SCHINI - Pouvoir à M. H. STEGNER -, P. HERRMANN - Pouvoir à M. D. ETTER -, B. KRIEGER, Mme F. BOURJAT, M. C. EICHWALD - Pouvoir à M. D. BURRUS -.

**Délibération n°7 : Augmentation du nombre de Vice-Présidents**

Rapporteur : M. P. MICHEL

Vu les articles L5211-2 et L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019, portant composition du Conseil de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre par application du droit commun lors du renouvellement général des conseils municipaux en 2020, qui précise que ce conseil est composé de 60 sièges de conseillers communautaires et leur répartition par commune membre,

Vu la délibération n°2 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide par 51 voix Pour, 1 Abstention (Mme C. KISTER) et 4 voix Contre (Mmes D. DAMM, L. MEHL, MM. D. BURRUS, C. EICHWALD) de PORTER de 6 à 8 le nombre de Vice-Présidents de la Communauté de Communes.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Pierre GANGLOFF  
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL  
Président